

Législature 2026-2031

Préavis municipal n° 03/26 au Conseil communal

**Demande d'un crédit d'étude de CHF 191'000.– pour le
réaménagement du carrefour Eugène-Burnand – Billens –
Devin, DP 50 et DP 57**

Délégués municipaux :

- Gzim RAMA, vice-syndic et municipal environnement et voirie, g.rama@moudon.ch, 021/512.66.51
- Raffaele TATONE, municipal sécurité et sports, r.tatone@moudon.ch, 021/512.66.54
- Danièle PITTET, municipale aménagement du territoire, d.pittet@moudon.ch, 021/512.66.55

Adopté par la Municipalité le 24 août 2026

Ordre du jour de la séance du Conseil communal : 6 octobre 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la jonction sud sur la RC601, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a aménagé, à titre provisoire, un giratoire au carrefour des avenues Eugène-Burnand et de Billens et du chemin du Devin, sur les domaines publics 50 et 57.

Les premiers mois d'exploitation de cet aménagement ont confirmé l'intérêt de ce type de carrefour, tant en matière de fluidité du trafic que de sécurité pour l'ensemble des usagers. La Municipalité souhaite dès lors profiter des travaux en cours dans le secteur pour étudier la réalisation d'un aménagement définitif, mieux intégré et répondant durablement aux besoins de ce carrefour stratégique.

Il apparaît opportun d'engager cette démarche dès à présent afin de coordonner les études avec les travaux de la jonction sud et de disposer, le moment venu, d'un projet suffisamment avancé pour permettre une transition cohérente entre l'aménagement provisoire et la solution définitive.

Par ailleurs, la DGMR a annoncé qu'elle participerait à la remise en état du carrefour à l'issue des travaux de la jonction sud. Cette participation pourrait, selon les modalités qui restent à définir, être prise en compte dans le cadre de la réalisation du futur giratoire. Son montant n'est toutefois pas connu au moment de la rédaction du présent préavis. À défaut de réalisation du giratoire définitif, la DGMR remettrait le carrefour dans sa configuration antérieure.

Le présent préavis a ainsi pour objet de solliciter un crédit d'étude de CHF 191'000.-- permettant de développer le projet selon les phases SIA 31 à 41, jusqu'à l'établissement du dossier d'appel d'offres. Ces études permettront de chiffrer précisément le projet avant de soumettre au Conseil communal une demande de crédit de réalisation.

2. Description du projet

Au-delà de la pérennisation du giratoire provisoire, la Municipalité souhaite saisir cette opportunité pour requalifier ce secteur stratégique, situé à l'une des principales entrées de Moudon. Son réaménagement devra ainsi répondre aux exigences fonctionnelles de mobilité tout en contribuant à renforcer l'image et la qualité urbaine de la ville.

Cette démarche répond notamment au postulat de la conseillère communale Karine WEBER intitulé « Sécurisation et mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite de l'avenue de Billens et du carrefour rue des Terreaux - avenue Eugène-Burnand », pris en considération par le Conseil communal le 24 juin 2025.

Les études préliminaires réalisées démontrent qu'une intervention limitée au seul giratoire ne permettrait pas de répondre aux enjeux de mobilité, de sécurité et d'aménagement du secteur. La Municipalité souhaite dès lors développer un projet global intégrant le giratoire et l'ensemble de ses branches.

Le périmètre d'étude, d'une surface d'environ 7'000 m², comprend le futur giratoire ainsi que ses quatre branches, soit :

1. Avenue Eugène-Burnand (branche nord)
2. Avenue Eugène-Burnand (branche sud)
3. Chemin du Devin
4. Avenue de Billens

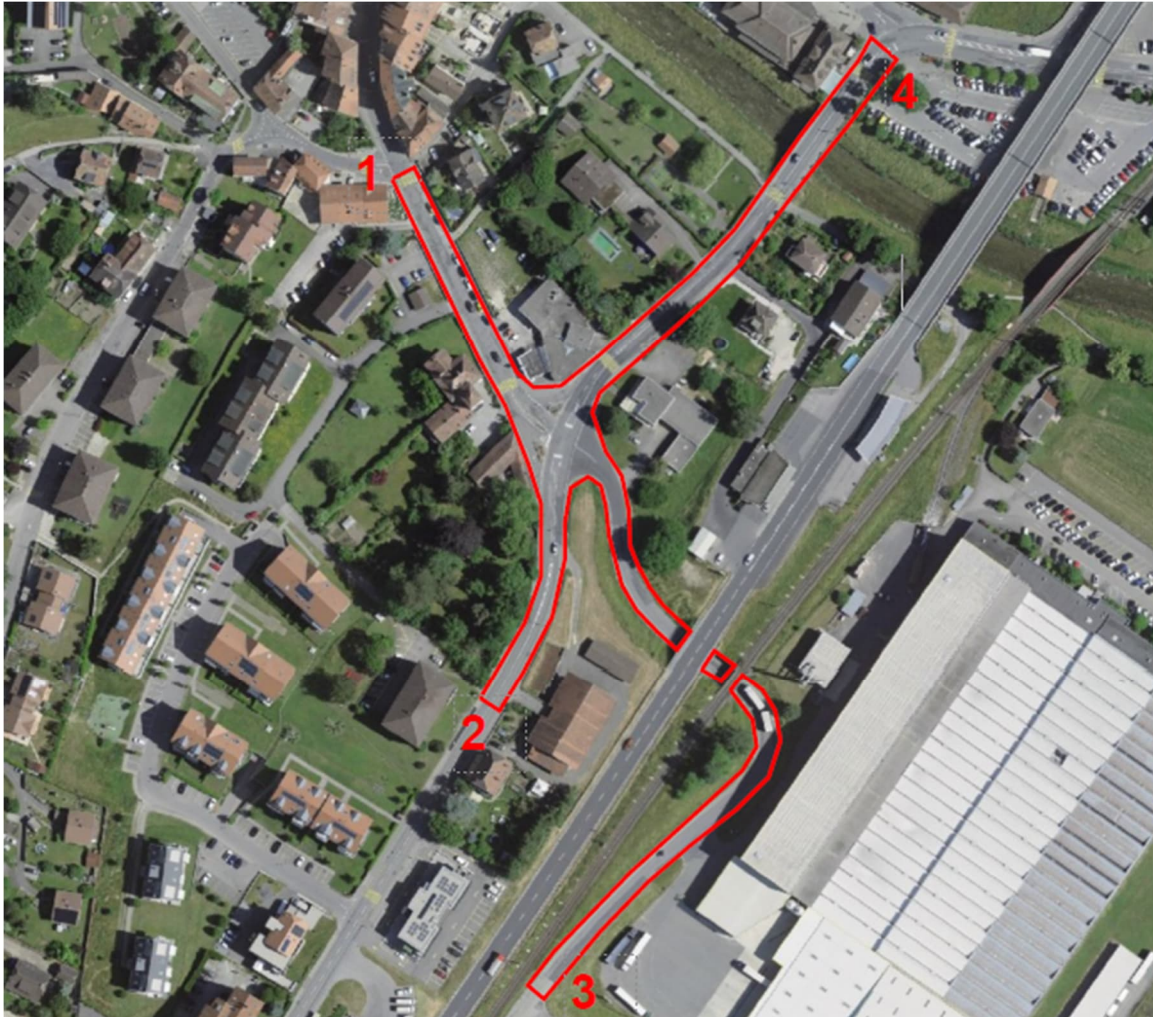


Figure 1 Périmètre du projet

2.1 Giratoire

Le giratoire provisoire mis en place a permis de confirmer la pertinence de ce mode de gestion du carrefour. Il contribue à réduire la vitesse des véhicules, à clarifier les priorités et à améliorer la fluidité du trafic entre le centre-ville, les quartiers sud de Moudon et les zones industrielles du Devin et de la Pussaz.

Les études permettront de définir la géométrie définitive du giratoire, de vérifier son fonctionnement pour l'ensemble des usagers et de préciser les aménagements nécessaires.

2.2 Avenue Eugène-Burnand (branche nord)

La branche nord de l'avenue Eugène-Burnand constitue l'accès au centre-ville en direction de la rue Mauborget. Son réaménagement vise principalement à modérer les vitesses des véhicules et à améliorer la sécurité des piétons.

Les études porteront notamment sur :

- la réduction de la largeur de la chaussée,
- l'aménagement d'avancées de trottoir (bastions) afin de raccourcir les traversées,
- l'amélioration des liaisons piétonnes vers le chemin du Devin,
- la plantation d'arbres et la création d'aménagements paysagers,
- le maintien des accès aux propriétés riveraines.

Ces aménagements permettront de renforcer la sécurité tout en améliorant la qualité urbaine de cette entrée vers le centre-ville.

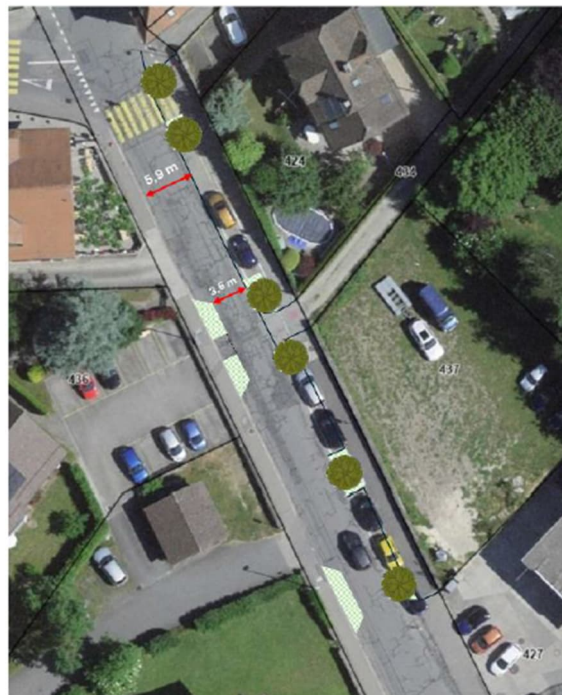


Figure 2 Illustration indicative, aménagement évolutif dans le cadre des études ultérieures

2.3 Avenue Eugène-Burnand (branche sud)

La branche sud assure la liaison avec la route cantonale, la future jonction sud des Sorbiers ainsi que les quartiers situés au sud du territoire communal.

Les études permettront de définir les raccordements définitifs avec le giratoire, de vérifier les trajectoires des différents véhicules, de maintenir la capacité de circulation et de garantir la continuité des cheminements piétonniers.

Une nouvelle traversée piétonne avec îlot central permettra de relier les deux côtés de l'avenue Eugène-Burnand ainsi que le chemin du Devin.

2.4 Avenue de Billens

L'avenue de Billens constitue un axe majeur d'entrée et de sortie de la ville et accueille plusieurs lignes de transports publics.

Le projet prévoit une requalification complète de cet espace par :

- une réduction de la largeur de la chaussée conformément aux normes VSS,
- l'élargissement et la réorganisation des trottoirs pour améliorer la sécurité des piétons et des familles qui fréquentent le parc aux Biches,

- la réorganisation et la mise en conformité des arrêts de bus, avec notamment un arrêt sur la voie de circulation et la création d'un îlot central, permettant d'améliorer à la fois l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la sécurité générale du secteur,
- l'amélioration des traversées piétonnes,
- la plantation d'arbres et la réalisation d'aménagements paysagers.

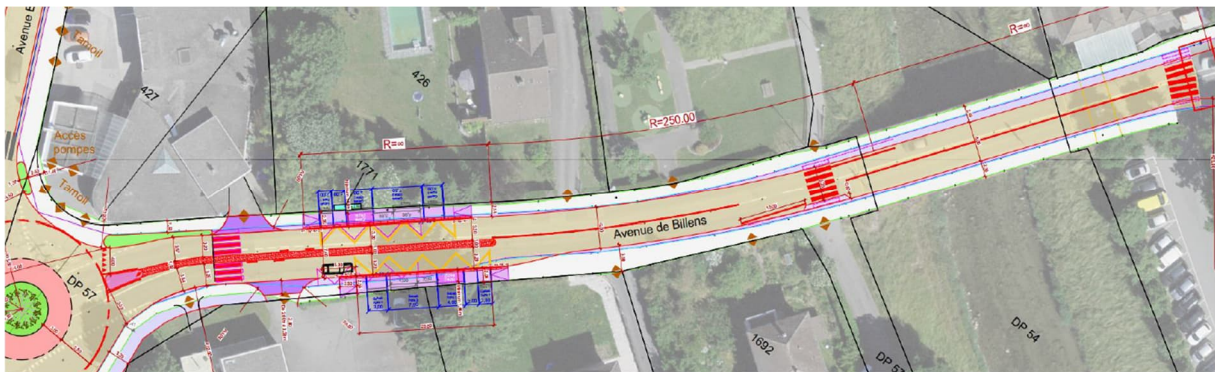


Figure 3 Plan indicatif, aménagement de l'avenue de Billens

Les revêtements bitumineux réalisés durant l'été 2026 dans le cadre du développement du réseau de chauffage à distance ont été exécutés à titre provisoire, dans la perspective de la réalisation du présent projet et afin d'éviter des réfections définitives qui devraient être reprises lors des futurs travaux.

2.5 Chemin du Devin

Le chemin du Devin constitue la quatrième branche du futur giratoire. Son réaménagement permettra d'améliorer l'accessibilité de la zone industrielle, en particulier pour les poids lourds, tout en répondant à l'augmentation du trafic générée par le développement des commerces ces dernières années dans ce secteur.

Les études porteront sur la pérennisation des aménagements provisoires réalisés lors de la mise en place du giratoire, notamment :

- la consolidation de l'élargissement de la chaussée et du trottoir,
- la création d'une nouvelle traversée piétonne,
- la réalisation d'une liaison piétonne continue avec l'avenue Eugène-Burnand,
- l'adaptation des raccordements au giratoire.

2.6 Services

Les travaux de déploiement du chauffage à distance ont permis de profiter de remplacer les conduites d'eau et de gaz et d'améliorer l'assainissement au niveau du chemin du Verger du Château. A l'exception d'un point d'eau au centre de la pastille, il n'y a donc rien à prévoir en sous-sol.

Un contrôle des canalisations sur le bas du chemin du Devin sera effectué afin de déterminer s'il est nécessaire de procéder à des remplacements.

2.7 Emprises

Sous réserve des études à mener, le projet de carrefour doit pouvoir s'inscrire à l'intérieur du domaine public existant.

2.8 Objectifs des études

Pour résumer, les études porteront notamment sur :

- la pérennisation du giratoire provisoire,
- la pérennisation de l'élargissement réalisé provisoirement au chemin du Devin,
- l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes,
- la création de nouveaux cheminements piétons et de traversées sécurisées,
- la mise en conformité des arrêts de bus avec les exigences d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite,
- l'amélioration des aménagements routiers et paysagers,
- la requalification qualitative de cette entrée de ville.

Le présent crédit permettra de conduire les études des phases SIA 31 à 41, comprenant notamment l'avant-projet, le projet de l'ouvrage, les procédures d'examen auprès des services cantonaux, la mise à l'enquête publique ainsi que l'élaboration du dossier d'appel d'offres.

Au terme de cette démarche, la Municipalité disposera d'un projet chiffré, techniquement abouti et validé par les autorités cantonales. Elle sera ainsi en mesure de soumettre au Conseil communal une demande de crédit de réalisation.

Ce projet s'inscrit également dans une démarche plus large de mise à niveau progressive des principaux axes de Moudon. Après les interventions réalisées à la route d'Yverdon, dans le secteur de la jonction sud et au giratoire de Préville, cette logique se poursuivra avec le giratoire de Saint-Michel, puis avec le carrefour de Eugène-Burnand, Billens et Devin. A terme, l'axe compris entre le giratoire de Saint-Michel et celui de Préville constituera également une prochaine étape importante. Cette succession d'interventions vise à assurer une amélioration cohérente et progressive du réseau routier communal, tant du point de vue de la sécurité que de la fonctionnalité et de la qualité des aménagements.

3. Incidences financières

Le tableau ci-après détaille le coût des études, sur la base de soumissions rentrées :

Désignation	Montant (CHF)
Avant-projet (phase SIA 31), études préliminaires, principes d'aménagement	37'600.00

Projet d'ouvrage (phase SIA 32), dimensionnement, coordination technique, estimation détaillée des coûts	56'300.00
Analyses de laboratoire sur la structure routière – sondages, prélèvements, caractérisation des matériaux et vérification de l'état des couches de chaussée	20'000.00
Procédure d'autorisation (phase SIA 33)	6'300.00
Appel d'offres entreprises (phase SIA 41), soumission, descriptifs	31'300.00
Ingénieur en mobilité	10'000.00
Divers et imprévus (env. 10%)	15'000.00
TVA 8.1%	14'296.50
TOTAL TTC	190'796.50
TOTAL TTC ARRondi	191'000.00

A ce stade et au terme d'une étude préliminaire, le coût des travaux est estimé à environ CHF 2,3 millions HT, sous réserve des résultats des études détaillées et des procédures d'autorisation, objets du présent préavis. Les subventions cantonales viendront en déduction.

Les crédits d'études en vue de l'acquisition, de la réalisation ou de la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude. Les frais de planification et de projection engagés avant l'octroi du crédit sont régularisés lors de l'obtention du crédit d'investissement.

Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.

4. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de l'octroi du présent crédit d'étude, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Automne 2026 : lancement des études, finalisation de l'avant-projet et examen préalable par la DGMR
- Printemps 2027 : élaboration du projet d'ouvrage
- Été 2027 : demande d'autorisation et mise à l'enquête publique
- Printemps 2028 : préparation du dossier d'appel d'offres
- Été 2028 : Demande de crédit de réalisation au Conseil communal
- Automne 2028 : Début des travaux, à l'issue du chantier de la jonction sud de la RC601 et en coordination avec les interventions de la DGMR

5. Aspects du développement durable

Le projet contribuera à améliorer la sécurité des déplacements pour tous les usagers, en particulier les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite. Il permettra également de requalifier un secteur stratégique d'entrée de ville par des aménagements paysagers et une meilleure qualité des espaces publics.

6. Conclusions

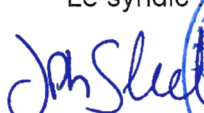
Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

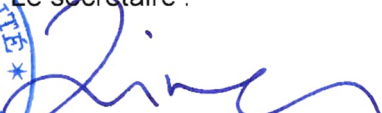
- vu le préavis de la Municipalité No 03/26 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-
1. **accorde un crédit d'étude maximum de CHF 191'000.-- pour l'aménagement d'un giratoire sur le domaine public 50 et 57, dont à déduire toute subvention cantonale ou participation de tiers,**
 2. **considère que le présent préavis répond au postulat de la conseillère communale Karine WEBER intitulé « Sécurisation et mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite de l'avenue de Billens et du carrefour rue des Terreaux-Av. Eugène-Burnand »,**
 3. **prend acte que la dépense sera reportée et comptabilisée dans le même compte que l'actif faisant l'objet de ce préavis,**
 4. **prend acte qu'en cas de refus du préavis final ou d'abandon du projet, la dépense sera immédiatement et entièrement amortie,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : Le secrétaire :


J.-PH. STECK




A. IMERI